



Société des Régates d'Agde et du Cap

Conseil d'Administration du 21 Septembre 2024

Présents : Alain Rigault, Marc Legay, Hélène-Anne Matéo, Henri Roques, Olivier Storaï, Rémi Charel, Vincent barge, Roger Specht, Jean-Marc Belheure, Joëlle Belheure, Eric Miot, Armelle Chaillou, Danielle Rigault.

Absents excusés : Gilles Bouzol, Stéphanie Martinez., Hughes NAUDIN

1- Situation du club

Par suite de la démission de Gilles Bouzol, Président, le CA doit nommer un Président. Jusqu'à aujourd'hui Alain Rigault a assuré la présidence par intérim.

Alain Rigault se présente comme Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Elu à l'unanimité.

Le poste de vice-président étant vacant, le CA doit nommer un Vice-Président.

Marc Legay se présente comme Vice-Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Elu à l'unanimité.

2- Validation du calendrier 2025

Le championnat est maintenant sur l'année civile (de janvier à décembre). Le CA étudie le calendrier proposé par la « commission régates » et se prononce sur certaines régates.

***22 et 23 février : Régate Duos.**

Maintient-on la régata Duos dans le championnat Duo ? Si oui il est impossible mélanger « Duos et Equipages ». Dans un championnat de Ligue, il est impossible de mélanger les bateaux (Duos et équipages). Le CA estime qu'il est important pour le club de programmer une épreuve de la Ligue.

Pour 2025, la régata Duos est maintenue, sur 2 jours, et fait partie du Trophée SORAC.

***6 avril 2025 : Régata de la Truffade**

Cela a coûté cher en 2024 et a demandé une grosse organisation mais c'est un moment convivial. **On conserve cette régata pour 2025.**

***du 29 au 31 mai 2025 : Escalagde**

Problème car l'Escala ne peut pas nous accueillir mais propose de nous accueillir dans les mêmes conditions les 8 – 9 – 10 mai (le jeudi 8 mai étant férié)

Le CA accepte cette proposition et inscrit au calendrier :

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@orange.fr **Président : 06 15 91 42 54**

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

***du 8 au 10 mai 2025 : Régate Cap Escala - régates phare**

Descente vers l'Escala le jeudi, samedi régates dans la baie d'Empuria, retour libre le dimanche.

***du 29 au 31 mai 2025 : Escalagde**

On conserve cette date et ce nom pour organiser 2 jours de régates locales.

***8 juin 2025 : Voilocap**

Idée d'une sortie rallye, lancée par Gilles Bouzol, pour faire sortir le maximum de bateaux du Cap.

Le CA maintient cette idée, à voir pour l'organisation et la communication avec la SODEAL et Uship qui était intéressé.

***30 août 2025 : Le Cap-Barcelone-Le Cap**

- Mauvaise date trop proche des vacances et de la rentrée scolaire
- Il faut un arbitre national au-delà de 150 milles
- Combien de bateaux pourraient être intéressés ?

Le CA ne retient pas cette date dans le calendrier 2025

***6 septembre 2025 : Régate de Minuit**

Départ en fin d'après-midi, retour minuit

***11 et 12 octobre 2025 : IRC**

Maintient-on cette régates ?

Après différents échanges entre les membres du CA, la question est mise au vote. Qui est :

Pour le maintien : 9 - Contre : 2 - Abstention : 1.

L'IRC est inscrite au calendrier 2025

Au total le calendrier comptera 18 régates : 1 grade 4, 4 grades 5A, 7 grades 5B, 6 grades 5C

Calendrier 2025 validé, il sera mis prochainement sur le site.

3- Tarifs des régates

Pas de changement : régates d'1 jour : 20€ - 2 jours : 30€ - régates exceptionnelles : 40€

4- Tarifs licences et adhésions

La FFV a passé la licence à 70€ (augmentation de 2€) pour 2025

Le Bureau propose pour la licence et l'adhésion au club :

- Equipier $70 + 60 = 130€$
- Skipper $70 + 105 = 175€$
- Pour les – de 18 ans : 32 (licence FFV) + $8 = 40€$ (au lieu de 90€)

Le Bureau propose de faire un geste pour les jeunes afin de les attirer.

Licences journalières, la FFV a augmenté la licence journalière, le bureau propose :

Pour 1 jour $25€(FFV) + 1€$ (pour le club)

Pour 4 jours $50€(FFV) + 2€$ (pour le club)

Le CA valide ces propositions

5- IRC 12 et 13 octobre 2024

Le Bureau propose de revoir le tarif de cette régates : 80€. Pour les locaux restitution de 40€ à valoir sur les 2 régates suivantes (SODEAL et Equipages) inscription d'office.

La jauge IRC 20€ sera prise en charge par le club encore cette année.

Organisation possible :

- Samedi 11 : à partir de 9h confirmation des inscriptions, 13h30 briefing, régates à suivre
- Dimanche 12 : régates, résultats et apéritif offert par le club à 17h
- Accueil des bateaux extérieurs dans le port 3 jours avant et jusqu'à 3 jours après

6- Salon nautique

Pas de stand cette année.

Oscar sera placé à côté du de Sud Nautisme sur un ponton. Belle économie pour le club (400 à 500€)

Sur Oscar : flammes, pavillons, distribution de flyers (recto présentation de la Sorac, verso calendrier des régates) vidéos. Les membres du CA disponibles se relayeront sur Oscar.

Jean-Marc se charge de faire imprimer les flyers.

Olivier propose également de mettre Zinzala au service de la SORAC : flammes, publicité, pavillons flyers....

7- Bilan financier de l'Escalagde

Voir bilan ci-joint en annexe

Bilan financier du club :

- En 2023 : 28000€
- En 2024 : 23500€

Joëlle nous informe que cette année, du 31 octobre au 1^{er} décembre, il n'y aura plus de grosses dépenses : plus de loyer d'Oscar et plus de stand pour le salon nautique.

La situation financière du club est bonne.

8- Divers

*Apéro participatif : boisson avec alcool 2€, sans alcool 1€, verres Sorac 1€

Dates retenues pour les prochains apéros : 21/09, 09/11, 23/11 et 14/12/2024

*Achats à envisager : Achat d'un treuil pour remonter les bouées sur Oscar. **Urgent**

Changement de la VHF ou remplacement par celle du PC terre.

*Avantages SODEAL : cette année 14 régates au lieu des 18 prévues

Proposition du Bureau de revoir le tableau des avantages : 25% pour 10 régates, 20% pour 8 régates, 15% pour 6 régates, 10% pour 5 régates. Le nombre de régates phare reste inchangé.

Le CA approuve

*Aide aux coureurs qui courent à l'extérieur : maintient-on l'aide ? A voir lors du prochain CA. Dans le document « Règlement du Trophée SORAC » penser à mettre à jour les tableaux page 3

*AG prévue le 8 février 2025 :

-Restaurant « Au Bout du Quai » comme l'an passé, tout le monde était satisfait. Rémi se charge de contacter le restaurant. En 2024 39 repas à 28€.

-Date du prochain CA pour organiser l'AG mardi 17 décembre de 17h à 20h.

-Récompenses Trophée Sorac : 3000€, on reste sur les mêmes bases (bons d'achat Uship, récompenses pour les équipiers et les bénévoles)

-Les sortants en 2025 : Hélène Anne, Hugues, Roger, Armelle
Hugues et Roger ne se représenteront pas. Hélène Anne et Armelle se donnent le temps de la réflexion.

-Les entrants : les 2 membres cooptés en 2024 s'ils désirent se représenter.
Actuellement le CA compte 15 membres, si on veut passer à 12 membres il faudra prévoir une AG extraordinaire avant de passer à l'AG ordinaire.

-Les bénévoles : se pose comme tous les ans le problème des bénévoles qui effectuent dans « l'ombre » un énorme travail et sans lesquels le club ne peut pas fonctionner. Que faire pour attirer les bénévoles ? Quel geste pourrait-on faire pour les récompenser de leur présence et de leur travail tout au long de l'année (entretien du matériel, du bateau comité, faire les courses, préparer des apéro, rangement, gestion du stock...etc...) ?

-Classement des R2 et R3 à voir au prochain CA

Fin du CA 18h

Armelle